



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 1515 du 14 novembre 2024 de l'honorable Députée Madame Djuna Bernard.

1. Depuis combien de temps les discussions sont-elles en cours entre la Croix Rouge Luxembourgeoise et le ministère de la Santé concernant la transformation du Service des dons de sang en établissement public ?

Le sujet a été évoqué lors d'entretiens informels et formels à plusieurs reprises depuis fin novembre 2023.

2. Est-ce que la Croix-Rouge a exprimé le souhait que le service soit transformé en établissement public, ou s'agit-il d'une initiative unilatérale du gouvernement ?

La Croix-Rouge a exprimé son souhait de voir pérenniser le financement du Centre de Transfusion Sanguine (CTS) et a, à cet effet, multiplié ses interventions auprès des instances impliquées (Caisse nationale de santé, ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, Inspection des finances).

3. Serait-il envisageable de continuer la gestion du service des dons de sang via une convention avec la Croix-Rouge ? Dans la négative, pour quelles raisons cette option est-elle écartée ?

Aucune option n'est écartée pour l'instant et des pourparlers formels s'orientant sur la piste de l'établissement public seront entamés début de l'année prochaine.

4. Quelles conséquences cette transformation aura-t-elle pour le personnel salarié et bénévole du service ? Le personnel, la représentation syndicale ou la délégation du personnel ont-ils été informés ou consultés dans le cadre de cette décision ?

Étant donné que le projet de transférer les activités du CTS au sein d'un établissement public n'a pas encore été entamé et que les pourparlers y relatifs n'auront lieu qu'à partir de janvier, aucune des deux questions posées ne saurait trouver réponse en ce moment précis.

5. Quel est le calendrier prévu pour la mise en œuvre de cette transformation, et quelles sont les prochaines étapes dans le processus de décision ?

Étant donné que le projet n'est qu'au stade de projet, les étapes de la transformation n'ont pas encore été fixées. Comme annoncé ci-avant, les premiers pourparlers formels sont en train d'être programmés.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

6. Le Ministère dispose-t-il d'une évaluation des coûts et des bénéfices associés à cette transformation ?

Non, celle-ci se fera au fur et à mesure de l'avancement des discussions.

Luxembourg, le 21 novembre 2024

La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez